

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

RÉUNION PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

MM. Irwin GUCKEL et Thomas CIALONE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. Pierre BROOZE, Directeur général provincial a.i., et Mme Catherine DELCOURT, Gouverneur f.f. assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16h35'.

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle de ne pas oublier de signer la feuille de présence. Je déclare la réunion du 25 mars 2019 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mme Anne THANS-DEBRUGE. M. RASSAA va arriver me dit-on et Mme Catherine LACOMBLE est excusée

M. LE PRESIDENT.- Mme MARECHAL ?

Mme MARECHAL.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DECERF ?

M. DECERF.- La Députée a du retard mais va arriver.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET – M. DERWAHL va arriver.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Nous sommes tous présents.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité ainsi que la présentation globale et synthétique des rapports d'activités 2018.

Concernant les rapports d'activités, je vous rappelle que les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès du Président uniquement ce lundi 25 mars.

Tenant compte de ces éléments, le planning des travaux de cette semaine se présentera comme suit : ce lundi, l'examen des dossiers traditionnels, l'ouverture et clôture de la discussion sur l'ensemble des rapports d'activités et l'examen des dossiers à huis clos.

Demain, mardi 26 mars nous aurons une journée d'études du Conseil provincial et enfin, mercredi 27 mars, la réponse du Collège provincial dans le cadre de l'examen des rapports d'activités ainsi que la remise de titres honorifiques à d'anciens membres de notre Assemblée, suivie d'une cérémonie.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 février 2019. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 février 2019).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. Question d'actualité**Document 18-19/A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au Plan Climat de la Province de Liège.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (documents 18-19/A07).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte un point. Pour cette question référencée 18-19/A07, M. Julien VANDEBURIE m'a prévenu qu'il serait légèrement en retard, donc tout le monde a pris connaissance de question.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

J'inviterais donc M. André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question, à moins que vous ne souhaitiez relire cette question mais je pense que tout le monde l'a reçue. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Pour qu'on sache quand même de quoi on parle, je vais relire la question, cela vous épargnera de la lire, sinon la réponse est un peu plus difficile à interpréter.

Donc, c'est Monsieur Julien VANDEBURIE, du groupe ECOLO qui nous interpelle sur le Plan Climat et nous demande où nous en sommes à l'heure actuelle ? Ne devrions-nous pas relever le niveau de nos ambitions ? Combien de Communes sont aujourd'hui partenaires sur ce projet ?

Je remercie Monsieur le Conseiller provincial VANDEBURIE pour sa question, un sujet plus que jamais au centre de l'attention de tous en ce moment, et c'est heureux !

Comme vous le savez, le Plan Climat est ce plan stratégique qui vise tant la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'un territoire que son adaptation aux effets du changement climatique.

En réponse à la première question sur l'état du plan en lien avec nos objectifs, je vous répondrais que les « Bilans énergie », permettant l'estimation des émissions de CO2 sur le territoire de la Province de Liège, nous sont transmis par la DGO4. Actuellement, nous ne disposons que des données de 2014, alors que l'accompagnement de la Province vers les Communes a débuté seulement en novembre 2015.

Néanmoins, je peux vous apporter un premier élément de réponse par rapport aux gains de CO2 de l'Institution provinciale et ce, via des investissements en termes de rénovation et d'efficacité énergétique au niveau de 6 établissements scolaires. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un projet pilote appelé « Renowatt », soutenu par l'Union européenne, de rénovation énergétique de bâtiments publics. L'ensemble de ces travaux permettront, à terme, une réduction de 35% des consommations énergétiques soit, 2.023 tonnes de CO2.

Mais il est donc encore trop tôt pour évaluer l'impact de ce projet sur les émissions réelles de CO2. Les bilans de 2015 et 2016 nous parviendront prochainement, je ne manquerai pas de vous en tenir informés.

Lorsque vous m'interrogez sur la position du Collège sur l'opportunité de relever le niveau d'ambitions vers un objectif de réduction de 55% à l'horizon 2030, vous n'êtes pas sans savoir que la Province de Liège exerce un rôle de coordinateur à la Convention des Maires, ce mouvement regroupant des milliers de collectivités locales qui, pour rappel, s'engagent volontairement à réduire de minimum 40% les émissions de CO2 à l'horizon 2030. Nos objectifs sont donc dictés par ce rôle que nous avons souhaité endosser, nous inscrivant ainsi dans une démarche de grande ampleur... Si d'aventure, les objectifs fixés par l'Union européenne et la Convention des Maires devaient être revus à la hausse, il est évident que le Collège prendrait la décision de s'y conformer !

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Toutefois, il est bon de rappeler que le but du Plan Climat de la Province de Liège n'est pas seulement de fixer des objectifs, mais surtout d'établir un plan d'actions concrètes pour diminuer les émissions de CO₂. Il me semble qu'en termes de « Climat », c'est le plus important !

Enfin en réponse à votre dernière question, le nombre de Villes et de Communes partenaires s'élève actuellement à 60 sur les 84 que compte la Province de Liège, 60 dont la moitié a finalisé son Plan Climat, ce qui correspond à une réduction d'environ 850.000 tonnes de CO₂ pour plus ou moins 400.000 habitants.

Le travail se poursuit donc avec l'autre moitié : nous sommes sur la bonne voie, je peux vous l'assurer !

Je n'ai pas fait une énumération exhaustive de toutes nos actions car durant les prochains mois, conformément à la note de politique générale, vous découvrirez les actions concrètes que le Service Environnement et Mobilité durable met en œuvre pour une Province de Liège ambitieuse et responsable.

En attendant, je ne peux que vous remercier pour l'intérêt que vous portez à ce sujet crucial, me permettant ainsi de rappeler à cette assemblée l'engagement fort que la Province de Liège a pris en la matière !

Merci pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Mme MARECHAL, vous souhaitez intervenir ? Vous avez la parole Madame la Chef de groupe.

Mme MARECHAL, Cheffe de groupe (à la tribune).- Je vous remercie pour cette réponse Monsieur le Député, Mesdames, Messieurs, chacun en vos titres et qualités.

Les informations sont intéressantes, les Communes aussi concernées, c'est tout à fait rassurant. Je pense néanmoins que les chiffres qui sont proposés par l'Union Européenne, ce sont des chiffres minima, et d'autre part, tous les partis, presque, qui composent cette assemblée ont estimé, eux, qu'il fallait aller vers un objectif de moins 55% évidemment donc je pense que la Province doit pouvoir estimer qu'elle n'est pas tenue par ces chiffres ad minima et qu'elle doit être plus ambitieuse et surtout rejoindre les vœux qui sont émis par les partis qui la compose.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. Monsieur le Député, vous souhaitez intervenir ?

M. DENIS, Député provincial (de son banc).- Non Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Ce point est donc clos, je suppose qu'on pourra transmettre l'information à Monsieur VANDEBURIE comme cela, tout est complet. Voilà qu'il arrive !

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019**VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

Document 18-19/226 : Représentation provinciale au sein des asbl « Liège Euregio Meuse-Rhin », « Office Provincial des Métiers d'Art de Liège (OPMA) » et « Association pour la Gestion du Château de Jehay ».

Document 18-19/227 : Représentation au sein de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège » : désignation des représentants.

Document 18-19/228 : Représentation provinciale au sein du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « Euregio Meuse-Rhin ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour actualisé (documents 18-19/226, 18-19/227, 18-19/228) ont été regroupés à la demande des membres du Bureau du Conseil.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par consensus que votre Bureau vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. J'apporte néanmoins une précision complémentaire, la Commissaire proposée par le groupe MR sera Mme Marion DUBOIS.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du Bureau en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 18-19/229 : Octroi du titre honorifique de leurs fonctions à d'anciens membres des Collège et Conseil provinciaux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour actualisé (document 18-19/229).

Ce document sera soumis au vote de notre Assemblée ce mercredi 27 mars.

Document 18-19/230 : Octroi de subvention en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « CLAP Wallonie ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour actualisé (document 18-19/230).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/231 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale – Budget provincial 2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour actualisé (document 18-19/231).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre deuxième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019**Document 18-19/232 : Budget provincial 2019 – 1^{ère} série de modifications.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour actualisé (document 18-19/232).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Catharina CRAEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CRAEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Bonjour Madame la Gouvernante ff, Monsieur le Directeur général ff, Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Je vous fais part de deux questions posées dans la deuxième Commission concernant la première série de modifications budgétaires repris sous le document 18-19/232. Il s'agissait du budget extraordinaire.

Un Commissaire demandait si le montant de 24.000.000 € pour l'acquisition du Val Benoit était le montant provisoire ou définitif ? On a répondu qu'il s'agissait du montant définitif.

La deuxième question portait sur le montant de 1.200.000 € pour l'acquisition de la caserne de Saive. Est-ce que le montant est provisoire ou définitif ? Ici aussi, on a répondu que le montant est définitif.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/233 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Société Flèche Ardennaise ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour actualisé (document 18-19/233).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/AB/01 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant à soutenir les Maisons médicales – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 18-19/AB/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre deuxième Commission s'est réunie le mercredi 20 mars pour se prononcer sur la création d'un article budgétaire de 1 € visant à soutenir les Maisons Médicales.

Après avoir expliqué la raison de cet amendement budgétaire, il est rappelé qu'une enquête réalisée par le Réseau de lutte contre la pauvreté auprès des organisations spécialisées dans la lutte contre l'inégalité entre riches et pauvres, insiste sur l'utilité des maisons médicales. Celles-ci renforcent la dynamique de quartier et le lien social par une politique de proximité.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

La Province, active dans la prévention au niveau de la santé, pourrait aider les maisons médicales.

Le mémorandum pour soutenir la création et le développement des pratiques de groupe pluridisciplinaires de première ligne est distribué aux membres de la Commission.

La Députée rappelle que la compétence est au niveau du Fédéral, mais que la Province joue son rôle dans la prévention qui est une compétence provinciale.

Les services du CAS à Saint Laurent, I Prom's, Tip Top et d'autres services sont la preuve que la Province est active depuis de nombreuses années dans ce domaine.

La question est posée de trouver des solutions pour les petites Communes qui souhaitent créer des maisons médicales en plus des services disponibles en ville ou dans les centres urbains.

Il est expliqué que certaines initiatives de la Province ont permis, par exemple, de fournir des bâtiments pour l'installation dans l'urgence d'un poste de garde pour les médecins.

La Commission propose de rejeter l'amendement par 6 voix contre, 4 abstentions et 1 voix pour.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme CRAEN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale

Mme CRAEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je veux encore revenir un tout petit peu sur la place très spécifique que les maisons médicales occupent dans le paysage de la santé.

Une maison médicale, c'est plus qu'un bâtiment où des médecins, infirmiers, kiné et autres offrent des soins.

Chaque maison médicale possède sa propre âme. Elles font toujours partie d'un quartier avec une certaine population avec sa propre couleur locale.

Dans chaque maison médicale, on fait des animations de prévention. Elles sont toujours basées sur les besoins spécifiques des patients et de leur famille après une réflexion de l'équipe pluridisciplinaire. Elles sont aussi proposées aux patients qui d'ailleurs collaborent souvent à la réalisation de ces projets.

Je connais une maison médicale qui invite les petits patients de 3 à 10 ans pour une animation de brossage de dents. Une autre maison médicale organise avec les kinés des séances d'école de dos. Encore une autre invite les patients à faire des courses ensemble au marché hebdomadaire du coin pour acheter une alimentation saine et bon marché.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

La liste des tous ces petits projets est trop longue à énumérer mais tous expriment un certain esprit qui règne dans les équipes.

Parce que le système de forfait est pratiqué dans ces maisons médicales, et que donc les gens peuvent aller sans argent chez le médecin, c'est évident que les maisons médicales attirent beaucoup de gens précarisés et là, on retrouve le partenariat avec la Province spécialement avec le Carrefour Santé social et c'est une bonne chose.

Mais les maisons médicales veulent aller au-delà des seuls soins gratuits. Elles participent aussi au débat sur quelle sorte de système de santé on veut promouvoir dans le futur. Elles tirent la sonnette d'alarme contre la dangereuse tendance de privatisation dans les soins de santé avec cette spirale de médecine à deux vitesses.

C'est l'aspect progressiste et participatif des maisons médicales qui présent un modèle du futur et qui veut garantir des soins de qualité à 100% de la population.

Pour tous ces points, j'invite tous les partis à soutenir cet amendement.

Merci

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Mme GERKENS, vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GERKENS, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je voulais juste prendre la parole, deux mots, pour insister sur l'importance du rôle que peut avoir une institution comme la Province dans le soutien des pratiques des maisons médicales.

Alors, les maisons médicales, on a rappelé le fondement, mais c'est quand même une manière de développer les soins de première ligne, les soins de proximité en équipe multidisciplinaire. Et tout le monde est bien conscient aujourd'hui que l'avenir des soins de santé, la durabilité du financement des soins de santé, c'est de passer par des pratiques groupées, multidisciplinaires de première ligne. C'est ce qui permet aussi d'éviter le recours à l'hôpital, le recours aux médecins spécialistes et à trop de médicaments. Un dernier audit a été fait et publié l'année passée, qui démontre cet avantage des maisons médicales.

Alors, il y a évidemment chacun un rôle dans ses compétences, et la Province n'est pas le Ministère de la Santé et n'est pas non plus la Région Wallonne mais vraiment, la Province a la possibilité de mettre à disposition des infrastructures, de mettre à disposition des acteurs de terrain, une dynamique qui permettra de lutter contre la pénurie des médecins généralistes, quasiment la moitié des Communes de la province est en pénurie, moins de 10 médecins pour 10.000 habitants, il faut donc des pratiques groupées qui permettent de rencontrer les besoins et qui permettent aussi de travailler de manière globale avec les habitants des quartiers, les habitants des Communes et les équipes de soin qui sont sur le terrain.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Donc voilà, je pense que cela aurait été intéressant qu'un vrai travail puisse être amorcé et concrétisé en lien avec ces acteurs de la première ligne et donc, nous reviendrons également régulièrement sur ce sujet.

M LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 18-19/234 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2019 – 2^{ème} série.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 18-19/234).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/235 : Marché-stock de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition, dans le cadre du plan d'Équipement didactique 2019, des plans globaux « Matériel de cuisine » et « Autres machines et matériel » 2019, de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2019 (Appel à projets 2017-2018) et du CEFA, de matériel de cuisine destiné à couvrir les besoins de divers établissements de l'Enseignement et de la Formation de la Province de Liège pour une période débutant le lendemain de la notification au soumissionnaire de l'approbation de son offre, et au plus tôt le 1er juin 2019, pour se terminer au 31 mai 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 18-19/235).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/236 : Cultes – Compte 2016 de la Mosquée Barbaros Hayrettin Pasa Camii, rue Saint Quirin, 1 à 4690 Malmedy – Avis favorable.

Document 18-19/237 : Cultes – Compte 2018 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque de la Dormition de la Vierge, rue du Limbourg 10 à 4800 Verviers – Avis favorable.

Document 18-19/238 : Cultes – Compte 2018 de la Fabrique d'église de la paroisse orthodoxe Saints Alexandre Nevsky et Serafim de Sarov, rue du Laveu, 80 à 4000 Liège – Avis favorable.

(Voir rapports)

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15 et 16 de l'ordre du jour (documents 18-19/236, 18-19/237, 18-19/238) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 18-19/239 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Maison du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel – Réorganisation des bureaux et agrandissement de la cafétéria.

Document 18-19/240 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Haute École de la Province de Liège – Site du Barbou – Rénovation de l'installation électrique du 1er étage et du rez-de-chaussée.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17 et 18 de l'ordre du jour (documents 18-19/239, 18-19/240) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/241 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Ville de Visé.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 18-19/241).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/RA/01 : Rapport d'activités 2018 concernant « La Culture et la Jeunesse ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Rafik RASSAA à nous en faire connaître les conclusions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Rapporteur (à la tribune).- Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Votre première Commission s'est réunie le mardi 19 mars et a abordé le rapport d'activités 2018 concernant « La Culture et la Jeunesse », document 18-19/RA/01.

Ce document a été l'occasion pour plusieurs Commissaires de poser des questions après une présentation du rapport par les Services dédiés de la Province.

Un Commissaire s'interroge sur les ateliers de restauration au Musée de la Vie Wallonne et se demande s'il couvre autant les œuvres internes de notre collection que des œuvres extérieures.

Il lui est répondu que pour le moment, les ateliers de restauration se consacrent uniquement aux œuvres de la collection provinciale. Néanmoins, la Province apporte son aide en termes de conseils, notamment auprès des collègues du Luxembourg.

Un Commissaire s'interroge sur le peu de fréquentation de la bibliothèque itinérante et se demande si une évaluation existe.

Il lui est répondu que dans certaines communes, on constate effectivement une baisse, que la Province est contrainte par le Décret d'apporter une aide aux communes sans bibliothèque, que la Province a fait le choix du bibliobus, ce que d'autres Provinces n'ont pas fait, et enfin qu'il y a néanmoins des communes où la fréquentation est élevée.

Un autre Commissaire pose plusieurs questions. Une première à propos du détachement d'un Directeur au Cabinet depuis de nombreuses années, sur l'impact de ce détachement et sur le caractère indispensable de cette fonction.

Il lui est répondu que les tâches sont partagées entre différents membres du Service.

Une deuxième question porte sur les 30 places de parking au site des Croisiers. Il cite la difficulté rencontrée par les agents provinciaux pour se parquer, il cite notamment l'exemple d'une femme d'ouvrage qui doit se contenter de payer le parcmètre toutes les deux heures. Il pose enfin la question de l'attribution de ces places alors que 150 agents travaillent sur place.

Il lui est répondu que les places ont été attribuées par ordre d'ancienneté et en fonction des missions des responsables appelés le plus à se déplacer. Il lui est aussi répondu qu'un local existe pour les vélos.

Le Commissaire insiste pour qu'une attention égale soit donnée à tous les agents et pour que la Province se montre proactive en vue du déménagement à Bavière.

Une troisième question est posée sur le point 6.4.1 des statistiques de fréquentation des Jardins du paradoxe qui a accueilli 5.000 visiteurs et ce, alors qu'une expo d'une telle ampleur attire en générale 10 à 12.000 visiteurs.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Il lui est répondu qu'il n'y a pas eu de séance scolaire, en particulier pour le primaire qui se déplace le plus et ce, compte tenu du contenu de l'expo.

La responsable provinciale ajoute que la Province a saisi l'opportunité de présenter la collection acquise par la Province mais qui s'adresse effectivement à un public plus averti.

Une quatrième question est posée par ce même Commissaire quant au pourcentage dévolu aux galeries et celui dévolu aux artistes dans les œuvres acquises par la Province.

Le Commissaire explique que des galeries ont des pourcentages parfois exorbitants et que la Communauté française interdit explicitement cette pratique.

Il lui est répondu que l'on ne connaît pas exactement le pourcentage mais qu'une réponse écrite suivra.

La responsable des services ajoute que l'on pense à mettre en place un comité de sélection, ce qui réjouit notre Commissaire satisfait de cette pratique importante pour la transparence des décisions.

Une cinquième question est posée sur le budget alloué aux CEC. Comment est exercé le contrôle des budgets alloués ? Le Commissaire défend que l'administration est surchargée et qu'elle n'a plus le temps de faire les contrôles inopinés.

La responsable des services répond que l'on passe néanmoins sur le terrain et que le contrôle se fait principalement via les rapports d'activités.

Un dernière Commissaire prend la parole et pose deux questions sur la médiation numérique, englobe-t-elle l'éducation aux médias et cible-t-elle les personnes âgées ? Il lui est répondu que la médiation numérique s'adresse à tous les publics en fonction des projets. Cré@lab et Musiclab sont plutôt adressés aux jeunes. Dans la lecture publique, les publics sont ciblés notamment en fonction des demandes des écoles, notamment, et des projets en général. Des séances sont aussi organisées à destination des demandeurs d'emploi pour leur insertion professionnelle et bien sûr il y a aussi des séances pour le troisième âge.

Enfin, une dernière question est posée quant à la collaboration avec les Communautés. Il lui est répondu que la collaboration avec la Communauté française est régulière via les instances d'avis pour tout ce qui concerne le théâtre. Pour la Communauté germanophone, c'est plus ponctuel et en fonction des projets concrets.

Ceci clôture cette riche discussion et le rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. Luc NAVET. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

M. NAVET, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Je remercie l'ensemble du personnel de l'administration qui a contribué à la rédaction des textes qui ont permis aux membres du Conseil provincial de mesurer la quantité du travail accompli lors de l'année précédente.

Nous savons qu'en bonne partie ce programme a été mis en œuvre sous la précédente législature. Dès lors, certains membres du Collège peuvent légitimement argumenter de la non-responsabilité de certaines décisions, aussi nous verrons au fil des mois les réponses que le nouveau collège donnera à nos questions ou interpellations.

Nous pensons que pour le personnel, le contexte est anxiogène tant que ne seront pas éclaircies les intentions du Collège à l'égard de la modification de la structure provinciale. Heureusement que les prétentions de la disparition pure et simple de l'Institution n'auront été qu'une déclaration de propagande politique à la Région Wallonne de la part du MR et du CDH.

C'est dans ce climat que l'administration effectue la rédaction du bilan de l'année écoulée. Le PTB en a pleinement conscience. J'ai plus spécialement étudié le rapport Culture et Jeunesse. Et les questions que j'ai posées en Commission Culture n'ont pas toujours eues une réponse très claire. Vous ne serez pas étonnés que je pose à nouveau certaines d'entre elles.

Tout d'abord, j'ai appris que l'administration travaille sur la mise en place d'un organe dont la mission sera de vous faire des propositions en matière d'achat d'œuvres d'arts. Nous sommes pleinement satisfaits de ce dispositif qui est déjà mis en place avec l'artothèque, un excellent projet. L'artothèque des Chiroux est effectivement une excellente initiative et le comité fonctionne très bien. Félicitation pour le maintien du programme Odyssée Théâtre qui totalise plus de 1000 pass par an. La plupart des chiffres de fréquentation restent relativement stables, sauf pour l'espace St Antoine où on observe une problématique due à une faible fréquentation de ce lieu.

A titre d'exemple, comme il a été mentionné, l'exposition du Cirque d'Hiver, qui malgré une durée excessivement longue a laissé un public assez minimaliste fréquenter cette exposition à l'égard d'un budget qui par ailleurs est assez conséquent. Autre question qui a été sans réponse, la triennale d'art contemporain a été supprimée, le budget est de 125.000 € attribué à Reciprocity Design et à l'exposition du Cirque d'Hiver. Cette décision a-t-elle été prise par le Conseil précédent ? Je n'en sais rien.

Il est un principe connu des opérateurs culturels à l'égard de la problématique de fréquentation dans les lieux, c'est l'identité des lieux, et peut-être qu'il faudrait voir de ce côté-là, on voit quand même un grand éclectisme dans la programmation de cette salle qui est gérée par le Musée et que c'est justement parce qu'un moment donné il y a un public qui doit se construire qui fait un moment donné que la fréquentation d'un certain lieu est améliorée.

Dès lors, nous proposons que l'espace Saint Antoine soit dédié à des expositions d'artistes peintres, sculpteurs, graveurs, vidéastes, installateurs, performeurs issus de Liège et d'ailleurs.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Le PTB propose de créer un musée d'art moderne et d'art contemporain qui par ailleurs fait cruellement défaut à Liège. La Province du Hainaut, avec le BPS 22, pourrait servir de modèle.

Nous, PTB, nous avons été attirés par l'organigramme avec un poste de Direction « Jeunesse et Culture » détaché dans un Cabinet. Dans le cadre de la réforme des Provinces, nous pensons qu'il serait vraiment important que ce type de pratique soit abandonné, soit elle fragilise l'administration au détriment des Cabinet.

Aussi nous proposons que les Cabinets soient moins pléthoriques et que les services retrouvent une place dans un dispositif moins cadenassé par le politique. Dans la situation actuelle, les agents des services sont épuisés par le contrôle d'une administration centrale qui applique des dispositifs législatifs trop contraignants.

Les marchés publics sont devenus des casse-têtes pour les coordinateurs de projets. Il est vrai que l'exemple à Charleroi de la chaudière Despiegeleer installée à Carcassonne semble motiver le contrôle.

L'administration centrale se protège et ne mesure pas que demain, il ne sera plus possible aux coordinateurs de projets ou d'évènements de travailler sereinement. Il en résulte une lenteur dans la chaîne de décisions. Dès lors, je pense que l'avenir nous permettra de mieux cerner effectivement si dans le cadre de la révision de la structure provinciale, il sera pris en compte une série de paramètres importants.

Un, à nos yeux qui manque cruellement quand on lit le bilan, c'est la place du public alors qu'en France, dans bon nombre de musées d'institutions d'importance, il y a un service au public. Ce service au public permet d'évaluer l'impact des politiques sur la population. Cet examen, ce retour qui peut être fait aux porteurs de projets et aux politiques permet de générer du sens, en l'absence de mesurer l'impact que nous avons sur les populations, il est normal un moment donné qu'il y ait une perte de sens.

Pour nous, c'est vraiment essentiel que pour toute politique, il puisse y avoir dans le dispositif les populations qui soient concernées.

Dans certains musées, l'exemple à Lyon du Musée des Confluences, des échantillons de population sont présents dans la construction des projets. Donc, c'est un plus pour l'institution de fonctionner autrement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur Luc GILLARD, Député provincial-Président répondra à cette intervention ce mercredi.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019**Document 18-19/RA/02 : Rapport d'activités 2018 concernant « Les Fonds Européens ».**

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, M. Yves DERWAHL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DERWAHL Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues,

Je tiens d'abord à m'excuser pour le retard d'aujourd'hui et d'avoir perturbé votre ordre du jour. Je vous promets que cela n'arrivera plus.

Le rapport d'activités concernant les fonds européens sur lequel la 1^{ère} commission s'est penchée le 19 mars 2019 a soulevé une question chez un commissaire concernant le programme BRICKER.

On lui a répliqué que ce programme dont il est mis fin à un successeur qui s'appelle FPZ.

Le même Commissaire s'est interrogé ou a plutôt formulé une remarque concernant le taux très bas qui ne seront pas acceptés. Ils sont uniquement au nombre de deux, de dossiers refusés et le Commissaire a déploré la mise en concurrence avec les acteurs de la Province de Liège.

Une troisième question concernait le groupe stratégique d'accompagnement sécuritaire et la coopération transfrontalière avec les régions de Maastricht et d'Aachen.

Le Député Président nous a informé du fait qu'il y aurait probablement une nouvelle forme juridique et de l'intention de l'EUREGIO Meuse Rhin de re-fusionner des petites structures.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir donc je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2018 concernant « Les Fonds Européens ».

Document 18-19/RA/03 : Rapport d'activités 2018 concernant « La Supracommunalité et le soutien aux Communes ».

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/03).

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie le 19 mars et a analysé le document 18-19/RA/03 - rapport d'activités 2018 concernant « La Supracommunalité et le soutien aux Communes »

Un Commissaire constate que parmi les réunions préparatoires des collèges communs déroulées en 2018, aucune rencontre avec la zone de police Vesdre-Fagne n'est mentionnée. Il lui est répondu que cette rencontre a déjà eu lieu lors des années précédentes.

Un Commissaire demande à avoir accès aux statuts de l'asbl LEM, au ROI et aux orientations des choix. Il lui est répondu que toutes les informations sont accessibles sur le site internet provincial.

Un commissaire se réjouit des subventionnements accordés aux AIS via l'enveloppe supracommunale et se demande si l'ensemble du territoire provincial est couvert. Il lui est répondu que les 12 Agences Immobilières Sociales sont bien concernées par le subventionnement. Il est également rappelé que les Provinces se sont vues retirer les compétences du logement lors de la précédente mandature. Les AIS, en manque de subsides, sont revenues vers les Provinces pour demander de l'aide. La Province de Liège a fait le choix de leur accorder un soutien.

Un Commissaire s'interroge sur le caractère supracommunal de la rénovation des cheminements piétons du parc de la Boverie. Il lui est répondu que ce dossier s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le maillage de mobilité douce. Il vient compléter le Ravel reliant Jupille, la gare de Bressoux et le terminus du tram.

Un Commissaire s'interroge sur le concept « Province amie des Communes », il trouve la terminologie restrictive. Selon lui, on devrait d'avantage parler de partenariat et il tient à le souligner. Nous prenons acte !

Un Commissaire enfin, se questionne sur les montants des promesses de subsides tantôt très précis, tantôt arrondis. Il lui est répondu que les montants sont à l'euro près lorsque les travaux ont déjà été attribués.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. Luc LEJEUNE et Mme Astrid BASTIN. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les sessions de mars et d'octobre sont généralement un moment pour l'évaluation et aussi pour des propositions. Il s'agit ici d'une proposition qui intervient dans le cadre de la supracommunalité mais aussi des matières liées à l'environnement.

Je me base sur la motion provinciale « Climat » qui a été votée à l'unanimité du Conseil du 28 février 2019.

Cette motion précisait notamment dans le texte que le Conseil provincial « entend poursuivre et développer les efforts de la Province de Liège en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité ainsi que sa démarche pluridisciplinaire pour lutter contre le réchauffement climatique ».

Voici, chers collègues, une proposition concrète que nous voudrions faire, qui s'inscrit dans la démarche supracommunale de la Province qui vient en appui des Villes et des Communes qui la composent.

Les logements privés représentent 40% environ de la consommation totale d'énergie ; 80% de notre bâti est mal isolé et date d'avant 1985 ; 30% des déperditions thermiques se font par la toiture. Donc, les émissions de CO2 de notre bâti provincial liégeois sont largement supérieures aux moyennes européennes.

Il est essentiel qu'une sensibilisation des propriétaires à isoler leur logement soit mise en place et qu'un accompagnement de ceux-ci les aide à définir le projet de rénovation le plus efficace et le plus abordable d'un point de vue énergétique.

Dans ce cadre, le groupe CDH-CSP propose la mise sur pied d'un marché public provincial qui viserait à réaliser par zones une thermographie aérienne et qui viserait à identifier les déperditions thermiques des bâtiments.

Les citoyens, par l'intermédiaire des Communes intéressées, seraient sensibilisés à agir.

Nous pensons qu'économiquement, l'initiative se justifie parce qu'elle se justifie difficilement au niveau d'une Commune. La dimension provinciale prend lors tout son sens pour initier une démarche judicieuse en vue de créer un déclic et des résultats salutaires pour notre climat.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Mme BASTIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BASTIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Très chers collègues, je vais faire une intervention concernant les zones de secours de la province de Liège.

La Province présente un budget en bonni de 20 millions d'euros, par ailleurs, sa dotation de la Région Wallonne est réduite et le financement aux zones de secours directement impacté. De plus le Gouverneur fédéral ne tient pas parole sur la dation qu'il avait promise pour les zones de secours, le secteur est en grand manque de financement et de soutien, et sachant que sauver des vies n'a pas de prix, la Province ne pourrait-elle pas soutenir un peu plus ce secteur et ce, afin de pérenniser les zones de secours qui se retrouvent de plus en plus étranglées, et ce sont les citoyens qui en souffrent directement.

Monsieur GILLARD, sauviez-vous trouver un accord afin de pouvoir soutenir cette intervention afin de rassurer les zones de secours qui ont réellement besoin de notre soutien ?

De plus, la Région Wallonne vous oblige à verser 10% de votre dotation générale, vous en gardez 5 pour des études et 5% qui vont alors directement aux Communes qui les renvoient aux zones de secours.

De plus, il faudrait rectifier une autre chose, c'est l'année de référence pour le calcul budgétaire des zones de secours. Elle a été faite durant la première année de mise en œuvre du nouveau règlement. Elle doit être changée car on ne peut pas la prendre en considération car tout n'était pas encore actif. Toutes les nouvelles formations n'étaient pas encore actives. Il y a eu entre temps aussi la mise à niveau du bien-être au travail, tout cela avait un fort coût.

Il ne faut pas oublier non plus que rien que pour la zone 5 allant d'Aywaille à Waimes, 700.000 € par an, ils ont besoin de ce budget-là rien que pour entretenir leur parc automobile. Si aucun financement supplémentaire n'arrive avant la fin de cette année, un véhicule va disparaître et donc les temps d'intervention qui sont cruciaux seront encore plus longs.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Plus d'autres intervenants ?
Mme MARECHAL, vous avez la parole.

Mme MARECHAL, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je voulais réagir à la proposition qui a été faite par le groupe CDH concernant la thermographie aérienne, elle a déjà été réalisée pour la Ville de Liège par exemple, donc ça fait déjà 200.000 citoyens qui ont cette possibilité.

Je trouve cette proposition intéressante mais il me semblerait plus pertinent de faire retourner en Commission un débat sur la façon dont la Province pourrait aider les Communes dans le cadre du Plan Climat, très concrètement ce qu'on fait et ce qu'on ne fait pas, ce qu'on pourrait encore faire. Voilà, et ne pas se tenir à une proposition isolée comme celle-là ça me paraît un peu... Bon, vous parlez du climat, c'est bien mais je crois qu'il y a moyen de faire un travail plus en profondeur.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Plus d'intervention ? Je clos la discussion générale, Monsieur Luc GILLARD, Député provincial-Président répondra à ces interventions ce mercredi.

Document 18-19/RA/04 : Rapport d'activités 2018 concernant « Les Grands Événements ».

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, M. Serge CAPPÀ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CAPPÀ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Ce mardi 19 mars 2019, votre première Commission a examiné le rapport d'activités des Grands Événements.

Un Commissaire s'est étonné de ne pas voir repris l'organisation du Festival d'Art contemporain. Il lui a été répondu que cela se trouvait au niveau du rapport concernant la Culture.

Il a aussi interrogé pour savoir comment le budget prévu pour 2018 avait été utilisé sachant que cette manifestation n'avait pas eu lieu en 2018.

Il lui a été répondu qu'il avait été réparti sur 2 autres activités, en particulier « Reciprocity design » et « Le jardin des paradoxes ».

Un autre Commissaire a demandé si le Festival des musiques militaires serait reproduit en 2019.

Il lui a été répondu que non dans la forme précédente mais que dans le cadre des fêtes de Wallonie et des fêtes de la Libération, il y aurait des reconstitutions incluant ce genre de musique.

Enfin, un Commissaire a souhaité exprimer, dans le cadre des partenariats avec les Communes accueillants les départs et arrivées de courses cyclistes comme la Flèche wallonne et Liège Bastogne Liège, la nécessité de continuer à entretenir les liens de base entre ASO et la Province de Liège.

Ceci clôture le rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2018 concernant « Les Grands Evénements ».

Document 18-19/RA/05 – Rapport d'activités 2018 concernant « Les Relations extérieures ».

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/05).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, Mme Eva FRANSSSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRANSSSEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La Commission Culture du Conseil provincial s'est réunie le mardi 19 mars et a entendu le rapport d'activités sur les Relations extérieures de la Province de Liège.

Un membre de la Commission s'est interrogé sur la difficulté pour le Bureau des Relations Extérieures, plus communément appelé BREL à trouver sa place entre les Services de la Région wallonne, tels que l'AWEX, ceux de la Communauté française et de la Communauté européenne et ce, malgré la qualité du personnel et les initiatives prises régulièrement.

Une Commission de réflexion sur le rôle de ce service a été proposée. L'exemple des Francofolies de Spa a été cité, le public ne venant pas majoritairement de l'extérieur de la province de Liège.

Il lui a été répondu sous différents aspects. Il est difficile de quantifier le feed back des activités proposées par le BREL, l'accent a été mis sur la prise de conscience des jeunes étudiants du rôle d'Ambassadeur de la Province de Liège auprès de communautés différentes, européennes ou pas, via le Rotary ou non par notamment, des activités ludiques et sportives.

Il a été répondu que le soutien aux Francofolies de Spa concerne aussi d'autres partenaires « Province de Liège » tels que les Services de la Santé et des Affaires sociales.

Il est précisé également que le Service des « Relations extérieures » est particulièrement lié aux relations personnelles et donc difficiles à maintenir quand l'interlocuteur n'est plus là ; qu'il est compliqué de trouver les bons interlocuteurs et les bonnes raisons pour entrer en contact, que la curiosité culturelle est la plus facile à rencontrer.

Autre aspect à prendre en compte, l'équilibre entre la taille des régions en relation : la Province de Liège et la Province chinoise du Fujian ça n'a pas la même taille ! Pour anecdote, la Province y a été prise à un moment pour un nouveau pays d'Europe.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Notre attention est également attirée sur l'importance de ne pas se limiter aux relations protocolaires, il s'agit de trouver les bonnes pratiques extérieures en lien avec les objectifs de la Province. L'aspect économique des relations extérieures de la Province de Liège quant à lui marche très peu.

M. le Député Président s'est également engagé à revenir vers la Commission avec une réflexion en cours sur le service.

Je voudrais terminer, puisque c'était le dernier Service au cours de la Commission, en relayant les remerciements de plusieurs membres de la Commission, remerciements adressés au personnel de l'administration du Conseil provincial pour la qualité des rapports d'activités. Les membres de la Commission, sans vouloir être taxés de sexisme, sont aussi particulièrement heureux de constater le grand nombre de femmes compétentes, responsables de plusieurs Services à la Commission Culture.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants ? Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2018 concernant « Les Relations extérieures ».

Document 18-19/RA/06 : Rapport d'activités 2018 concernant « La Communication et les Relations publiques ».

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/06).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Myriam ABAD-PERICK, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Vice-présidente.

Mme ABAD-PERICK, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie ce 20 mars sous la présidence de Thomas Cialone afin d'examiner le dossier sur la Communication, les Relations presse et l'Information.

Une Commissaire s'interroge sur le chiffre d'audience de l'émission « Rat des Villes et Rat des Champs ». Il lui est répondu qu'il n'y a pas de chiffre à l'heure actuelle.

Une deuxième question de la même Commissaire concerne l'octroi de la subvention à RTC.

La Commissaire avait notamment constaté lors du budget en octobre deux subventions alors que dans le rapport d'activités, une seule subvention était octroyée.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Il lui a été répondu que la subvention octroyée « Rat des Villes et Rat des Champs » se retrouve dans le budget « Agriculture ».

Ceci conclut le rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Vice-présidente. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. Serge ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST.- Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Depuis de nombreuses années, les Conseillers provinciaux et le personnel provincial ont accès à une photothèque dans l'intranet provincial.

La volonté annoncée de la majorité PS-MR est une meilleure communication et de la transparence.

Lors de la mise à l'honneur individuelle de Paul-Emile Mottard dans les Salons du Gouverneur, un photographe était présent.

Après plusieurs essais, j'ai été surpris donc de ne plus avoir accès à cette photothèque. Pouvez-vous me dire où je pourrais trouver les photos lors de la mise à l'honneur collective des Conseillers provinciaux ce mois-ci ?

Deuxième question, à l'air du numérique et des abonnements numériques, pouvez-vous me dire pourquoi les articles de La Meuse Basse-Meuse ne sont toujours pas disponibles dans la revue de presse provinciale, exemple les articles concernant les Compagnons de la Terre qui étaient disponibles seulement dans cette édition-là, vu leurs difficultés actuelles ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-il intervenir ? Personne. Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente répondra à cette intervention ce mercredi.

Document 18-19/RA/07 : Rapport d'activités 2018 concernant « La Santé ».

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/07).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, Mme Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, bonjour chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Le rapport d'activités « Santé » nous a été présenté par Madame la Députée le mercredi 20 mars lors de la deuxième Commission.

Une Conseillère a déploré l'arrêt de la vaccination à l'Institut Malvoz, ce qui engendre la surcharge des hôpitaux agréés pour le vaccin de la fièvre jaune.

Madame la Députée a répondu que de fait, il n'y avait plus de prestation vers les patients mais que les infirmières géraient le call center sous la supervision d'un médecin.

La population peut donc toujours les appeler et selon le schéma de vaccination nécessaire, les infirmières les renvoient vers leur généraliste s'il n'y a pas de vaccin de la fièvre sinon c'est le CHU ou la Citadelle. Madame la Députée a donc insisté sur la nécessité d'anticiper.

Qu'en est-il du personnel ? Il est transféré vers le Service Iproms.

Au sujet de la campagne Tip Top, les Communes peuvent choisir entre 4 thématiques : Tabac / Alimentation / Activité physique / bien être mental. Un service de prévention où la personne prend conscience qu'un changement de son comportement serait le bienvenu ou pas.

Le thème Tabac est moins sollicité a été revu. C'est une formation sur la tabagie avec divers spécialistes où l'on donne des recommandations comme avoir une pause plus saine qu'une cigarette, son gsm et un Mars. Cette formation est plus destinée au personnel d'une Commune au sens large.

Une Conseillère remarque qu'on soit passé du car à une politique de prévention.

Une Conseillère nous explique qu'il y a eu une demande de renouvellement du passage du car mammo. En effet, dans certaines régions de la province, il y a une diminution du nombre de mammo.

Une lettre a donc été envoyée aux médecins généralistes pour voir s'ils étaient intéressés. Seul un cercle de médecins de Verviers a répondu. Le car a été remis aux normes. Une réflexion sur le courrier à envoyer aux femmes de 50 à 69 ans est menée.

Question au sujet de la Médecine du Sport. Sur plus de 80.000 lettres envoyées, il y a seulement 1.226 rencontres. Même si c'est intéressant et important, seuls 10 % répondent. Comment pourrait-on augmenter cette proportion ?

Il y a une réflexion très active avec pour exemple un changement de thème comme la gestion du stress.

Une dernière question au sujet des soins palliatifs, en quoi cela consiste ? La Province subventionne la plateforme.

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Mme GERKENS. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GERKENS, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Une petite intervention parce que je pense que ça vaut la peine de souligner et de reconnaître l'intérêt de la réorientation des politiques en matière de Santé, et notamment celles des autocars qui étaient effectivement, au départ et pendant plusieurs années, consacrés uniquement aux mammothests et qui maintenant, sont orientés essentiellement vers de la promotion de la santé, en collaboration avec les Communes.

C'est vrai que s'il y a bien des politiques de santé et de proximité qui peuvent être menées avec différents types d'acteurs, c'est la promotion qui est le parent faible, à chaque fois, des budgets et des politiques de santé.

Ce qui était interpellant dans le rapport d'activités c'était qu'effectivement certains thèmes étaient moins retenus par des Communes, moins fréquentés par les habitants de ces Communes tels que la lutte contre le tabagisme ou comment arrêter de fumer, ou comment ne pas commencer de fumer ? C'est intéressant de voir que, et ça se voyait dans le rapport d'activités, et puis dans les interventions qui ont eu lieu de la part des membres de l'administration, c'est qu'il y a effectivement une recherche, une adaptabilité, pour essayer de rencontrer mieux les besoins, les centres d'intérêts, les motivations des Communes et des habitants en changeant le public, donc s'adresser au personnel des Communes plutôt qu'aux habitants, en orientant les thématiques « activité physique – mouvements » plutôt vers « bien être – stress » puisque là aussi il y avait un déficit d'intérêt.

Mais si je me permets d'insister sur ceci, c'est qu'il me semble qu'au-delà du rapport d'activités, c'est vraiment quelque chose qui est interpellant pour les politiques à mener encore dans les mois et les années qui vont venir puisqu'on sait que parmi les problèmes les plus importants que nous avons en termes de santé, il y a évidemment les déterminants de la santé et ça, c'est la pauvreté, les expositions à toute une série de substances polluantes mais c'est aussi les composants alimentaires, c'est le mouvement, c'est le fait qu'on ne bouge plus, qu'on mange trop par rapport à ce qu'on bouge ou ne bouge pas et c'est le tabac. Et le tabac qui tue évidemment encore énormément de personnes aujourd'hui et pour lesquelles il est important de faire le maximum pour que les jeunes ne commencent pas à fumer.

Donc, je trouve que ce serait vraiment intéressant qu'au niveau de la Commission et au niveau des travaux de la Province, il puisse y avoir des réflexions qui se poursuivent sur comment développer ces sujets et ces thématiques particulièrement importantes mais qui pèsent moins ou qui attirent moins de manière spontanée.

Un élément intéressant et important que nous voulions soutenir et soulever, c'est quand même le travail réalisé par l'Observatoire de la Santé et c'est vrai que l'Observatoire de la Santé liégeois a démarré plus tard que le fameux Observatoire de la Santé du Hainaut qui était le pionnier en la matière mais en même temps, à partir de maintenant et on a eu un premier rapport l'année passée, on a un portrait de la santé et des liens entre la santé et les habitants d'une Commune et les caractéristiques socio-économiques de ces Communes.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Et c'est vrai que pour faire une politique de promotion et de prévention en santé, c'est évidemment capital d'avoir ces informations-là puisque cela permet d'adapter les populations aux caractéristiques et je crois qu'un travail encore plus approfondi pourra être fait et mené en lien avec les déterminants de la santé.

La population de la province de Liège est exposée à différents facteurs de risques et par rapport à cela et bien, il sera intéressant évidemment de pouvoir les intégrer dans ces politiques qui sont prises en compte et en charge par la Commune.

Il me semblait important de pouvoir relever l'intérêt des orientations qui ont été prises mais plus de promotion et également les capacités d'adaptabilité de l'administration et des agents de la Province en charge de ces matières ainsi que du travail de l'Observatoire de la Santé.

Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente répondra à cette intervention ce mercredi.

Document 18-19/RA/08 : Rapport d'activités 2018 concernant « Les Affaires sociales ».

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/08).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions et remarque. J'invite donc le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Le rapport d'activités 2018 concernant les Affaires Sociales a été expliqué par la Députée Vice-présidente ce mercredi 20 mars 2019. A l'issue de cette présentation, une série de questions a été posée, à savoir pourrait-on connaître le nombre d'agents attachés aux Affaires Sociales ? On lui répond par l'affirmative.

Est-il possible à l'avenir de connaître les subsides attribués les années antérieures afin de pouvoir les comparer ? De nouveau, la réponse est positive.

L'Openado intervient-il dans les écoles en concertation avec les PMS ? C'est toujours en complément avec le PMS ou à la demande de celui-ci qui ne sait pas répondre à toutes les aides individuelles.

Pourquoi « Province festive » n'est-elle pas présente dans les festivals ? Il est répondu qu'elle est présente, cependant une évaluation est faite sur l'utilité de sa présence. Si la fréquentation est faible, ou si un service identique est déjà présent, il n'est pas pertinent d'y participer. Parfois, on adapte l'offre.

Que veut dire VIF ? Violence Intra Familiale.

Pourquoi n'y a-t-il pas de prêt « jeune » ? Parce qu'il n'y a pas de demande. Par contre, on garde l'intitulé car on va peut-être réorienter sur un besoin plus utile.

Un Commissaire termine par une remarque qui mérite d'être relatée : chaque fois que des bénéficiaires me parlent d'un service des Affaires Sociales, c'est toujours de façon très positive.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Mme GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance du rapport d'activités des Affaires Sociales.

J'ai été très surprise d'y découvrir la carte des antennes de l'Openado où j'ai constaté que la seule antenne sur le district de Huy était située à Ouffet.

La ville de Huy accueille presque jusqu'à 10.000 étudiants chaque jour, issus non seulement de Huy mais des Communes voisines. De plus, une grande partie de la population présente une grande précarité, faisant de Huy une des villes de la région wallonne où il y a le plus grand nombre de revenus d'intégration. La création d'une antenne Openado serait d'une grande utilité et nécessité.

La demande devant émaner des Communes, j'en appelle donc à mes collègues de notre bel arrondissement, qui font partie de la majorité, pour faire remonter la demande vers leur groupe et je ne manquerai pas d'en toucher un mot à la Conférence des élus.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Plus personne ne souhaite intervenir sur ce sujet ? Non. Je clos la discussion générale, Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente répondra à cette intervention ce mercredi.

Document 18-19/RA/09 : Rapport d'activités 2018 concernant « Les Sports ».

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/09).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Jacques SCHROBILTGEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

M. SCHROBILTGEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie ce mercredi 20 mars. Après présentation du chef de service, voici les questions : y a-t-il un mécanisme mise en place pour forcer l'Union Belge d'assumer leurs responsabilités prises lors de la création du CREF en 2004 ?

Alors la réponse était : rien ne stipule un nombre minimum de présence, il faut trouver d'autres méthodes.

Une autre question posée était par rapport aux activités sportives, un Conseiller demande si la Province a des clubs spécifiques ou si ce ne sont que des événements organisés par la Province ?

La réponse est la suivante : la Province entretient 9 bassins et ne veut jamais entrer en concurrence avec les clubs existants. Le but est une orientation vers les différents sports des jeunes 4 - 11 ans.

Une orientation vers un sport, puis vers les clubs pratiquant ces sports.

Il y avait une autre question : la Province fait-elle de la prospection ?

Cela dépend de la situation mais il y a collaboration avec les clubs.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. Serge ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Depuis quelques semaines, des informations alarmistes circulent sur la situation financière du Basket Club de Liège, pouvez-vous nous informer des démarches que la Province effectue et de l'avenir au sein des infrastructures du Country Hall ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pas d'autres interventions ? Je clos la discussion générale. Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente répondra à cette intervention ce mercredi.

Document 18-19/RA/10 : Rapport d'activités 2018 concernant « Le Tourisme ».

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/10).

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission. Celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants.

Pas d'intervention ? Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2018 concernant « Le Tourisme ».

Document 18-19/RA/11 : Rapport d'activités 2018 concernant « L'Administration ».

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/11).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Notre commission s'est réunie le mercredi 20.

Plusieurs questions ont été posées concernant l'Administration.

Peut-on envisager de numériser toutes les archives ? Il a été répondu que non. C'est un travail colossal. Des réflexions ont déjà été faites mais cela est très coûteux en perspective.

Y a-t-il un suivi sur le taux d'absentéisme, c'est une nouvelle question.

C'est le service du contrôle médical qui gère. Le coût du personnel ne fait qu'augmenter. Il faudrait un plan stratégique pour le futur. Le parfaire n'existe pas. Pour le moment, il n'est pas possible d'augmenter le nombre ni le remplacement du personnel.

Beaucoup d'interrogations sur le fonds des Provinces et sur les points APE. Très difficile d'avoir une orientation en quelques semaines qui précèdent les élections. Le sujet fera partie d'une commission lorsque la Province disposera de plus d'éléments.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2018 concernant « L'Administration ».

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019**Document 18-19/RA/12 : Rapport d'activités 2018 concernant « Les Sanctions administratives communales ».**

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/12).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre 3^{ème} Commission a entendu ce mercredi le rapport d'activités 2018 du service des sanctions administratives et communales.

Un Commissaire interroge et souhaite connaître le taux de récupération des montants infligés ainsi que le taux de couverture par les communes des frais de fonctionnement du service. Il lui est répondu que les données sont en attente. Le Député provincial rappelle qu'il s'agit d'une mission supracommunale ; il convient de gérer en bon père de famille mais la Province est disposée à investir dans ce service.

Un autre Commissaire demande pourquoi 22 Communes ne font pas partie du système. Il lui est répondu qu'en vertu de l'autonomie communale, il n'y a pas eu de démarche proactive vis-à-vis des communes mais il faut noter que le service connaît de plus en plus de succès.

Enfin, un Commissaire interroge sur les évolutions futures. A quel autre type de sanctions administratives pourrait-on s'attendre dans le futur ? La responsable du service parle d'éventuelles évolutions liées sur le bien-être animal, la modification du relief du sol, les pollutions et les cours d'eau non navigables.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Pas d'intervention. Si personne ne souhaite intervenir. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2018 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

Document 18-19/RA/13 : Rapport d'activités 2018 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement ».

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/13).

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie ce jeudi 21 mars 2019 pour prendre connaissance du document 18-19/RA/13, le rapport d'activité concernant l'infrastructure et l'environnement. Une présentation qui a donné lieu à 9 questions.

Une Conseillère demande une explication sur les montants des subventions accordées aux différents bénéficiaires pour différentes activités telles que cours de sports, repas, ... il nous est répondu qu'il ne s'agit pas de subvention octroyée mais d'un calcul de valorisation d'un avantage ou mise à disposition de salles provinciales.

Une Conseillère aborde le sujet de covoit'stop qu'elle a personnellement testé en automne 2018 et se demande s'il ne manque pas un lien pratique. En effet, les panneaux sont placés dans les communes, les personnes intéressées s'inscrivent mais aucune suite n'est donnée à cette inscription. Il lui est répondu que les liens arrivent : des affiches ont été distribuées dans les communes, qu'un marché a été attribué la semaine dernière pour la fourniture de différents gadgets à l'attention des participants et qu'une plateforme informatique HUGO, développée en collaboration avec l'Université de Liège va voir le jour dans quelques semaines.

Une Conseillère demande si le travail des éco-passeurs ne peut pas être facilité dans le cadre du Plan Climat ? Il lui est répondu que ce projet a été fait dans le cadre de la Convention des Maires qui est un projet européen. Et que c'est donc l'Europe qui fixe les règles. La Province est elle-même signataire de la Convention des Maires et participe au projet PromTech au même titre que les Communes.

Tous les participants sont obligés de fournir les chiffres depuis 2006, année de référence, sur tous les travaux qui ont été fait pour l'économie d'énergie. C'est un très gros travail à faire une seule fois et qui dans l'avenir aux signataires de cette convention de bénéficier de subventions majorées.

Une Conseillère demande s'il est possible d'avoir accès au compte-rendu des différents ateliers thématiques réalisés avec les Communes dans le Plan Climat. Il lui est répondu qu'il n'y a pas toujours de PV mais que les rapports existants nous seront fournis.

Une Conseillère demande ce qu'il en est de l'audit énergétique du Palais provincial. Il nous est répondu que paradoxalement, le Palais provincial n'appartient pas à la Province. Il appartient pour l'aile provinciale à la Région et pour l'aile judiciaire au Fédéral.

Une Conseillère demande ce que va devenir la bibliothèque des Chiroux ? Il nous est répondu que le bâtiment sera mis en vente mais la réflexion sur le type d'occupation future est toujours en cours et sera prise par la Ville.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Une Conseillère demande quelle est la procédure pour avoir des subventions monétaires ? Il lui est répondu qu'il n'y a pas de procédure standardisée : subvention en dessous de 2.500 € est à la discrétion du Collège. Pour les montants au-dessus de 2.500 €, cela dépend du Conseil. Dans la majorité des cas, le montant attribué vise à permettre l'équilibre du budget du projet du demandeur, exemple : le congrès de la ceinture alimentaire liégeoise a reçu lors de leurs première et deuxième demandes un montant de 5 ou 6.000 €. Cette année, l'organisation étant rodée, ils n'ont eu besoin que d'environ la moitié.

Une Conseillère demande si dans le cadre de travaux de construction ou d'aménagement de halls de sports pour les établissements scolaires provinciaux, une demande de subside est faite à Infrasports, Région Wallonne ? Il nous est répondu que la demande est toujours faite mais le subside pas toujours obtenu. En 2018, ils l'ont obtenu pour un gros chantier et par conséquent elle a été refusée pour un plus petit chantier.

Un Conseiller fait remarquer qu'une partie importante du rapport est consacrée à la gestion des cours d'eau de deuxième catégorie. Il ajoute qu'aujourd'hui, 1.000 kms de cours d'eau sont concernés. Il a découvert dans le rapport la gestion moderne et efficace de ce domaine naturel. En décembre, la législation en la matière a changé et désormais, la gestion des cours d'eau de deuxième ou de troisième catégorie est confiée aux Communes. Il désire qu'on lui indique quels éléments sont mis en œuvre pour répondre aux attentes des citoyens dans le cadre du changement climatique et de la nouvelle législation.

Il lui est répondu que les responsabilités provinciales en matière de cours d'eau non navigables sont d'une part l'écoulement quand les berges sont non modifiées et d'autre part, la gestion des berges naturelles.

Le fonctionnement pour répondre à ces responsabilités est divisé en sous-régions. Des marchés par procédures négociées car montants inférieurs à 144.000 € sont attribués pour la gestion du cours d'eau tant pour les travaux planifiés que pour répondre aux urgences. Il existe aussi des marchés spécifiques par exemple la lutte contre les plantes exotiques envahissantes. Une aide est également apportée aux Communes quand elles en font la demande. Mais il s'agit essentiellement de soutiens et d'expertises mais pas d'argent. Pour les cours d'eau de deuxième catégorie, les Communes doivent faire un rapport annuel mais ce n'est pas toujours fait.

Pour ceux de la troisième catégorie, une demande de la Région a été faite pour en garder la gestion. Enfin, depuis cette année, il existe un nouvel outil régional : P.A.R.I.S. Dans lequel tous les gestionnaires sont dans l'obligation d'y encoder leurs données pour une gestion centralisée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. NAVET, Mme MONVILLE, M. ERNST.

M. NAVET, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

M. NAVET, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je voudrais juste attirer l'attention sur la vente du bâtiment des Chiroux, et plus spécialement peut-être pour le Député président qui a en charge la Culture. Il y a une œuvre qui a été réalisée par Guy Vandeloise, et les copropriétaires qui sont dans l'immeuble ont toujours rêvé qu'elle disparaisse parce que, voilà, ils ne l'apprécient pas, vous voyez c'est l'un c'est l'autre qui est peint sur un voile de béton.

Cette œuvre a été réalisée dans le cadre du projet « Passage » et je pense que c'est une œuvre qui a été importante pour Liège puisque c'est la seule œuvre publique de Guy Vandeloise, qui par ailleurs, a été à l'initiative de la Fondation pour l'Art.

Donc, je n'y connais rien moi en dispositifs juridiques mais serait-il possible de regarder comment préserver cette œuvre dans le cadre de la vente ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Mme MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci monsieur le Président, chers Collègues.

Dans l'édition de mars du « Mouvement communal », un article invite les pouvoirs locaux à adopter une politique d'achat durable valorisant les forêts certifiées PEFC... Une démarche en phase avec l'initiative des ministres régionaux qui, à travers une chartre, une de plus, encourage l'achat public responsable.

Papiers, enveloppes, classeurs, essuie-tout, mobilier, aires de jeux, châssis, planchers, crayons... des fournitures en tout genre pour lesquels la Province peut, elle aussi, faire la différence en intégrant dans son plan d'approvisionnement des exigences de papier et bois certifiés.

J'aurais donc aimé savoir à quel stade de la démarche la Province de Liège se situait. Est-ce qu'un inventaire du bois et papier utilisés au sein de l'administration a été réalisé ? Les cahiers de charges et appels d'offres ont-ils déjà recours aux produits labellisés ?

Aussi, agissant en qualité de centrale d'achat auprès de ses partenaires locaux, et en cohérence avec les objectifs environnementaux fixés, n'utiliserait-on pas ce levier pour promouvoir l'achat durable auprès des entités locales.

Enfin, je clôturerai mon intervention par un sujet qui m'est cher, puisqu'il y tout juste un an, Monsieur le Député, je vous interpellais déjà sur les précieux services rendus par les commissaires voyers qui, comme vous aimez le rappeler dans votre rapport d'activités, s'attachent depuis des décennies, plus de 170 ans tout de même, à défendre l'intégrité du domaine public. A travers votre réponse, nos visions semblaient s'accorder.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Aujourd'hui encore, je reste convaincue du rôle essentiel de ce service à l'égard de communes qui, ne disposant pas de l'expertise en interne, ne sont pas en mesure de faire preuve d'autonomie.

Vous le rappelez aussi, les interventions sont nombreuses et variées... mais la cellule voirie est petite, voire très petite puisque le départ annoncé de longue date est désormais imminent. Et je m'interroge – et vous interroge Monsieur le Député – sur les capacités de ce service à accomplir ses missions de façon optimale en fonctionnant à effectif réduit.

Avant de quitter cette tribune, je ne manquerai pas d'adresser de vifs remerciements aux services provinciaux qui ont répondu aux sollicitations de ma petite commune. Sur quatre mois sont intervenus successivement : agent sanctionnateur, indicateur expert, commissaire voyer, conseiller en entretien de gazons sportifs, préposés au prêt de matériel, conseiller du service environnement, agents de la centrale de marché et du service des cours d'eau, ingénieurs du service équipement, et j'en passe sans doute...

Des avis et conseils en nombre ; un même constat de disponibilité et de professionnalisme. Si la Province est l'amie des communes... assurément, elle est celle de Stoumont !

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. M. ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Lors de votre présentation de la déclaration de politique générale de la législature, vous avez annoncé une série de chantier et de projet d'infrastructure.

6 mois après les élections, pouvez-vous me dire si certains projets vont être supprimés ou déplacés ? (exemple l'abattoir)

Lors de votre déclaration de politique générale pour cette législature, vous avez annoncé une rationalisation des infrastructures provinciale et une optimisation de leur utilisation.

Depuis lors, nous avons parlé du site militaire de Saint-Laurent, de l'achat à la Caserne de Saive, de la construction d'un abattoir...

Pouvez-vous me confirmer qu'un cadastre est maintenant disponible et me dire les mesures concrètes qui vont être prises pour rationaliser au mieux le patrimoine provincial ?
Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur André DENIS, Député provincial, répondra à ces interventions ce mercredi.

Document 18-19/RA/14 : Rapport d'activités 2018 concernant « L'Agriculture et la Ruralité ».

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/14).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Marion DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Ce jeudi 21 mars 2018, votre 4^{ème} Commission s'est penchée sur le rapport d'activités dont les thématiques étaient l'agriculture et la ruralité.

Une Commissaire s'est posée la question de savoir si la Province avait organisé une étude concernant le captage de CO2 sur les différents terrains en province de Liège. Il lui a été répondu que le Centre agro-alimentaire de Gembloux était sur le point de lancer le projet Décide mais que celui-ci avait un an de retard, ce projet Décide sera une belle occasion de s'en servir afin d'approcher une vérité.

A la suite de cela, une Commissaire ajoute qu'il existe également des plantes qui captent du CO2. On lui répond que toutes ont ce bénéfice grâce au principe de la photosynthèse et que le projet Décide pourra nous donner de réelles précisions mais qu'en effet pour avoir une idée précise, il faut des chiffres et des indicateurs.

En outre, une autre Commissaire s'étonne de la méconnaissance du laboratoire et souhaite qu'il soit plus connu et exploité. Elle souhaite également avoir plus d'informations quant à l'accompagnement qu'offre Végémar et Promogest. Le Député lui répond que c'est une aide à la commercialisation qui émane d'une demande et qu'en soit c'est un accompagnement commercial et logistique. L'ASBL achète les produits puis les revend car c'est plus simple pour les petits producteurs qui sont déjà bien occupés dans leur « daily life ». L'ASBL prend ensuite une marge de 10%.

Cette même Commissaire se questionne sur la non-obligation de sensibilisation aux entreprises qui a pour but de sensibiliser des nouvelles technologies et sur le sens d'intégrer la conserverie aux potagers collectifs. On lui répond que c'est effectivement déjà appliqué.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Mme Marie MONVILLE et M. Rafik RASSAA.

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Ce 16 mars dernier, la RTBF évoquait le fleuron que représente la race de porc piétrain et la menace d'extinction de la filière ; le nombre d'élevages porcins ayant diminué de moitié en 15 ans. Les Provinces de Liège et du Brabant se sont associées afin d'assurer la sauvegarde de ce patrimoine alimentaire. Depuis qu'a débuté ce programme en 2018, pouvez-vous nous préciser les avancées obtenues dans ce secteur?

Toujours dans la famille des suidés, je vous évoquerai un récent échange avec un agent du Département Nature et Forêt qui me partageait, il y a quelques jours, sa crainte quant au risque de propagation de la peste porcine africaine, et ce, malgré les mesures prises en Province du Luxembourg.

Pourriez-vous nous dire si, par anticipation, une réflexion était amorcée au sein de nos services, et si, dans le cadre de la collaboration du laboratoire provincial avec la faculté de médecine vétérinaire et du DNF, des mesures de biosécurité étaient d'application ou envisagées, ainsi qu'un protocole d'intervention en urgence.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Les enjeux d'une alimentation saine et d'une agriculture locale et durable se multiplient. En province de Liège où la prise de conscience est grande, les initiatives paysannes et citoyennes visant le développement de filières vivrières et de ceintures alimentaires locales font un travail remarquable à Liège et Verviers.

Le PTB veut proposer deux actions concrètes pour apporter son soutien à ces initiatives : envisager la création de marchés de gros intercommunaux favorisant l'approvisionnement auprès de producteurs exclusivement locaux et rémunérateurs pour les paysans ; aider les structures de production agricole coopératives ou collaboratives à mettre en place des groupes d'achat en fournissant des solutions web « clé sur porte ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Monsieur André DENIS, Député provincial, répondra à ces interventions ce mercredi.

Document 18-19/RA/15 : Rapport d'activités 2018 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 18-19/RA/15).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Alain DECERF, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

M. DECERF, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Ce lundi 18 mars, nous nous sommes réunis en Commission de l'Enseignement et le rapport d'activités nous a été présenté sur l'Enseignement et la Formation en Province de Liège, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

En plus d'être clair et précis sur son contenu, ce focus a permis à certains Commissaire de découvrir l'étendue et la qualité de l'offre sur le territoire et le travail considérable réalisé par les équipes dans l'intérêt de l'apprentissage de nos jeunes et moins jeunes.

Plusieurs questions ont été posées à l'occasion de cette Commission.

Un Commissaire s'interroge sur les chiffres de fréquentation de la Haute Ecole et nous dit qu'à la lecture de ceux-ci, on constate une certaine stabilité voire même une augmentation. Il se demande si l'on a tenu compte de l'allongement des études suite au décret paysage, système par accumulation de crédits, ce qui implique, par la force des choses, que l'on reste plus longtemps dans le système. Ne faudra-t-il pas tenir compte des chiffres en reprenant les premières inscriptions ?

La réponse apportée est qu'effectivement, l'enseignement avec crédit provoque effectivement un allongement des études. Les chiffres de la première inscription sont rapportés en novembre, fatalement à la clôture des inscriptions donc nous aurons les chiffres en novembre pour la rentrée prochaine.

Le même questionnement portait sur l'allongement des études d'infirmiers. On constate également une certaine stabilité mais a-t-on tenu compte de l'allongement des études ?

Il faut effectivement tenir compte de cette situation, nous vivons la même chose pour les enseignants dans l'avenir. Donc, ce n'est pas uniquement le fonctionnement par crédits, il existe également d'autres facteurs.

Un autre Commissaire se pose des questions sur les restaurants scolaires. Combien de restaurants scolaires avons-nous sur l'ensemble des écoles de la Province de Liège ? Un plan est-il prévu pour les faire basculer en bio ou local ?

Il est répondu que nous disposons d'un restaurant scolaire par école. Des études sont réalisées pour des repas bio et végétariens sur réservations.

Quelles entreprises gèrent ceux-ci ou ceux-ci sont-ils tous gérés par le Province en propre ?

Il est répondu que c'est une gestion en interne pour tous les repas. Affirmation de la Commissaire, les repas végétariens permettraient de répondre aux problèmes des différences de culture.

Nouvelle question du même Commissaire, quel impact sur l'inscription dans les écoles de l'affichage dans les bus et notamment au KINEPOLIS. Quel est le coût de cette opération ? Il est répondu que nous n'avons pas encore analysé l'impact de toutes les actions menées mais la réflexion est en cours, le coût est de 200.000 €.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

Nouvelle question du même Commissaire concernant les internats. Pour le développement culturel des étudiants, quelles actions ont été mises en place et avec quels partenaires ?

Il est répondu que de nombreuses activités culturelles sont organisées la journée pour les élèves. Des activités « tout public » sont organisées en soirée et le week-end afin de permettre aux étudiants de se retrouver dans un autre contexte et avec un autre public que celui de l'école.

Nouvelle question du même Commissaire, quel est le coût d'une journée d'accueil en ce compris l'hébergement à la Maison ERASMUS ?

Il est répondu que la tarification a été fournie lors de la visite de la Maison ERASMUS, il est compliqué de fournir un coût précis, ce sont souvent des fourchettes reprises dans une masse monétaire inscrite dans le budget. La question sera posée pour tenter d'affiner.

Nouvelle question de la même Commissaire concernant l'Association Sportive de l'Enseignement Provincial, l'asbl ASEP Liège. Une statistique des activités est-elle disponible ?

Il est répondu qu'actuellement, non. Il faudrait peut-être organiser d'une manière différente pour une participation plus importante de l'autre sexe. On peut tenter de le faire pour l'avenir.

La même Commissaire pose une dernière question concernant « Les Samedis Carrefour ». Qui sont les délégués qui font les choix des activités ? Il est répondu que ce sont les enseignants.

Une autre Commissaire s'interroge sur le terme semi industriel utilisé pour l'outillage de la Ferme de Jevoumont. Tendre vers des outils qui permettent de travailler de manière plus professionnelle. Pour quand est prévu le bâtiment ? Il est répondu pour fin d'année.

Ceci clôture les travaux de la formation.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Mme BASTIN et M. DELREZ.

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BASTIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues, ce point rassemble deux commissions : l'agricole et l'enseignement.

Un atelier de transformation à la Ferme de Jevoumont va être mis en œuvre et ce, afin de fournir les écoles provinciales et les cantines de l'administration. N'est-il pas possible de créer un atelier louable pour eux, ce qui aiderait à les soutenir pour le circuit court.

Le seul atelier qui se trouve en Belgique, que l'on peut louer, se trouve à Ciney, il y a 1h40 de route pour les Communes les plus reculées et ainsi aussi pour la région germanophone.

Je pense que ce serait un outil indispensable pour la mise en œuvre.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère. M. DELREZ, vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune). – Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Je souhaite intervenir pour souligner deux aspects contrastés du rapport d'activités 2018 sur l'enseignement et la formation en province de Liège, en l'occurrence ses forces et ses faiblesses en termes d'informations fournies.

Comme cela a été dit dans le cadre des travaux de la 5^{ème} Commission, ce rapport constitue un document très éclairant et très utile à quiconque voudrait prendre connaissance non seulement de l'ampleur et de la diversité des activités récentes dans le domaine de l'enseignement provincial mais aussi de la complexité des structures d'enseignement et de formation et de la continuité des actions menées depuis des décennies.

On comprend la satisfaction exprimée de manière implicite d'avoir pu gérer les défis administratifs et organisationnels engendrés par les différentes réformes qui ont vu le jour dernièrement dans le monde de l'enseignement.

Mais dans un rapport d'activités objectif, on s'attendrait aussi à ce que les difficultés rencontrées et éventuellement surmontées, de même que les problèmes qui subsisteraient soient identifiés de manière explicite. S'agissant de la Haute Ecole, le rapport indique le contexte décrétable dans lequel les activités s'inscrivent, à savoir que le Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, entré en application en septembre 2014, a entraîné une restructuration de l'organisation de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, essentiellement en créant l'ARES et un pôle académique Liège-Luxembourg dont font partie la Haute Ecole et les Instituts d'Enseignement de Promotion sociale.

Cependant, le rapport d'activités se montre avare en informations sur l'autre volet du décret Paysage c'est-à-dire la manière dont il a réformé l'organisation des études du point de vue des étudiants en instaurant un système de parcours individualisé par accumulation de crédits qui induit une augmentation de la durée moyenne des études mais aussi des difficultés administratives considérables liées à la multiplication des types possibles de programmes annuels pour les étudiants.

A la question posée en Commission sur l'augmentation de la durée moyenne des études supérieures, il a été répondu que cela était prévisible au moment de s'engager dans un enseignement de type modulaire.

Il est pourtant permis de s'interroger sur le coût humain, financier et sociétal de cette évolution qui n'est pas inéluctable. Puisqu'une commission permanente de l'ARES existe, avec pour mission de constituer un observatoire de l'enseignement supérieur destiné à assurer le pilotage du système et dès lors que différentes commissions ont été créées à la Haute Ecole pour s'occuper d'aide à la réussite et d'information et d'orientation à propos des études, il devrait

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2019

être possible de rassembler des données statistiques sur l'incidence du Décret non seulement en matière d'allongement de la durée moyenne des études supérieures organisées par la Province, mais aussi en termes de taux d'échec, de taux d'abandon, et de taux d'éviction d'étudiants éjectés du système après qu'ils soient devenus soudainement non finançables.

Le groupe PTB demande que soit réalisée une enquête à ce sujet, qui prenne en compte l'avis des acteurs de terrain. Que pensent les étudiants d'une réforme qui met en avant le principe de la réussite pour tous et du non redoublement mais qui se traduit in fine par un risque accru d'échec lacé pour raison administrative ? Que pensent les enseignants de leur travail au sein de jurys d'examen confrontés à une multiplication de parcours singuliers et, au propre, incomparables ? Que pensent les services administratifs de l'hypertrophie de leurs tâches de gestion des programmes et des parcours singuliers ? Des difficultés logistiques ont-elles été rencontrées dans l'établissement des horaires de cours, et a-t-il été possible de garder tous les enseignements accessibles à tous les étudiants concernés, quelles que soient les spécificités de leur programme annuel individualisé ? Il ne nous paraîtrait pas acceptable que des étudiants soient évalués et éventuellement mis en échec pour des cours qu'ils n'auraient pas eu la possibilité matérielle de suivre effectivement suite à des incompatibilités horaires indépendantes de leur volonté et nous souhaiterions nous assurer que cela n'arrive pas.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, répondra à ces interventions ce mercredi.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2019

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

Je vous rappelle que vous devez signer la seconde feuille de présence.

Je vous rappelle également que notre Journée d'études aura lieu demain et que les participants prenant la navette sont attendus au Palais provincial à 7h15, et ceux qui se rendent directement à la gare Liège-Guillemins y sont attendus à 7h45 sur la voie 2.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion du Conseil provincial est fixée au mercredi 27 mars 2019 à 16H30.

La réunion publique est levée à 18h20'.

IX.- Huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.